

PROCÈS-VERBAL DE LA QUINZIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2025-2026 TENUE DU 15 AU 19 SEPTEMBRE 2025 DE FAÇON VIRTUELLE PAR VOTE ÉLECTRONIQUE

Sont présents :

- M. le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau
- M^e Caroline Gagnon, vice-présidente
- M^e Rémi Bourget, vice-président
- M^e Extra Junior Laguerre
- M^e Mylène Lemieux-Ayotte
- M^e Ada Wittenberger
- M^e Régis Boisvert
- M^e Gabriel Dumais
- M^e Élisabeth Jutras
- M^e Maxime Bernatchez
- M^e Isabelle Gagnon
- M. Gérald Belley
- M. Martin Drapeau
- M^{me} Lucie Granger
- M^{me} Nancy Potvin

Est absent :

- M^e Simon Tremblay

Secrétaire de la séance :

- M^e Sylvie Champagne
-

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Aucun mot de bienvenue, car il s'agit d'une séance virtuelle.

1.1 ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

Inf : Il n'y a pas de dossier à traiter pour cette séance du Conseil d'administration.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

Inf : Il n'y a pas de dossier à traiter pour cette séance du Conseil d'administration.

4. GOUVERNANCE

Inf : Il n'y a pas de dossier à traiter pour cette séance du Conseil d'administration.

5. PROTECTION DU PUBLIC

5.1 DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec les demandes.

5.1.1 DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION D'AVOCAT HORS QUÉBEC QUI DONNE OUVERTURE AU PERMIS DU BARREAU DU QUÉBEC À [REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

5.1.2 DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'UN PERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 42.1 DU CODE DES PROFESSIONS À [REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

**5.1.3 DEMANDE DE DÉLIVRANCE DE PERMIS DE CONSEILLER JURIDIQUE ÉTRANGER
À [REDACTED]**

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

**5.1.4 CHANGEMENT D'EMPLOYEUR DU PERMIS DE CONSEILLER EN LOI EN VERTU DE
L'ARTICLE 55 DE LA LOI SUR LE BARREAU DE [REDACTED]**

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

5.1.5 DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'UN PERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 42.1 DU CODE DES PROFESSIONS À [REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

5.1.6 DEMANDE DE TRANSFÉRER LE PERMIS DE L'ARTICLE 37 DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE EN PERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 42.1 DU CODE DES PROFESSIONS DE [REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

5.1.7 DEMANDE DE DÉLIVRER UN PERMIS DE CONSEILLER JURIDIQUE CANADIEN À [REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

5.1.8 DEMANDE DE DÉLIVRANCE DE PERMIS SPÉCIAL DE CONSEILLER JURIDIQUE
CANADIEN À [REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

5.1.9 DEMANDE DE DÉLIVRANCE DE PERMIS SPÉCIAL DE CONSEILLER JURIDIQUE ÉTRANGER À [REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

5.1.10 DEMANDE DE DÉLIVRANCE DE PERMIS SPÉCIAL DE CONSEILLER JURIDIQUE ÉTRANGER À [REDACTED]

Inf : Ce sujet est reporté à la prochaine séance du Conseil d'administration à la demande d'un membre.

5.1.11 DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 42.1 DU CODE DES PROFESSIONS DÉLIVRÉ DE MANIÈRE TEMPORAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 37 DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE À [REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

5.1.12 DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR
L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION D'AVOCAT HORS
QUÉBEC QUI DONNE OUVERTURE AU PERMIS DU BARREAU DU QUÉBEC À

[REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

5.1.13 DEMANDE DE DÉLIVRANCE DE PERMIS DE CONSEILLER JURIDIQUE ÉTRANGER DÉLIVRÉ DE MANIÈRE TEMPORAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 37 DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE À [REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

5.1.14 DEMANDE DE TRANSFÉRER LE PERMIS, EN VERTU DE L'ARTICLE 37 DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE EN PERMIS DE CONSEILLER JURIDIQUE D'ENTREPRISE DE [REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]



6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

Inf : Il n'y a pas de dossier à traiter pour cette séance du Conseil d'administration.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 NOMINATIONS - CONSEILLÈRES EN PERFECTIONNEMENT ET INSPECTRICES AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE LA PROFESSION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 4 septembre 2025 préparé par M^e Eliane Gauvin, responsable de l'inspection professionnelle;

D'APPROUVER la nomination de M^e Rachel Fay-Milette et de M^e Anne-Sophie Jolin à titre de Conseillères en perfectionnement et inspectrices.

7.2 NOMINATION AU COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec la recommandation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 3 septembre 2025 préparé le Comité des nominations du Barreau du Québec;

DE NOMMER M^e Frédérique Le Colleter à titre de présidente du Comité des équivalences, jusqu'au 31 août 2028.

7.3 DÉLÉGATION DE POUVOIRS - COMITÉ DES REQUÊTES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT que le Conseil général du Barreau du Québec a déjà adopté une résolution en vertu de l'article 15.1 o) de la *Loi sur le Barreau* à l'effet de déléguer au Comité des requêtes les pouvoirs que les articles 55.1 à 55.3 et 161 du *Code des professions* attribuent au Bureau;

CONSIDÉRANT l'exercice des pouvoirs qui sont conférés au Conseil d'administration par les articles 48, 70, 71, 72 et 122 de la *Loi sur le Barreau*;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un Comité des requêtes en vertu de l'article 22.1 de la *Loi sur le Barreau*;

DE DÉLÉGUER les pouvoirs prévus aux articles ci-dessus au Comité des requêtes;

DE DÉSIGNER membres pour y siéger les personnes suivantes :

- M^e Sylvie Harvey, présidente;
- M^e Marie Cousineau;
- M^e Pierre Robitaille;

DE DÉSIGNER à titre de membres substitués les personnes suivantes :

- M^e Serge Bernier;
- M^e Claude Savoie, Ad. E.;
- M^e Magali Fournier.

7.4 NOMINATION EN VERTU DE L'ARTICLE 78 L.B.

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 28 août 2025 préparé par M^e Guy Bilodeau, syndic;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 78 de la *Loi sur le Barreau*, le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, nommer des personnes pour assister le syndic dans l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT que, dans l'exécution de ses fonctions, la personne suivante est appelée dans le cadre des dossiers que lui confie le Syndic du Barreau du Québec à exiger différents documents et informations de différentes personnes, dont les avocats;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 122.2 du *Code des professions*, la personne qui demande la tenue d'une enquête peut être assistée par une autre personne à toute étape d'une enquête effectuée en application de l'article 122, notamment pour la demande de la tenue de l'enquête et lors de l'application des articles 123 à 123.8, ainsi qu'à toute étape du cheminement d'une plainte déposée au conseil de discipline à la suite d'une telle enquête;

DE DÉSIGNER M^e Anne-Marie Jutras [REDACTED] avocate au Bureau du syndic comme autorisée à agir en application de l'article 78 de la *Loi sur le Barreau* pour assister le syndic dans l'exercice de ses fonctions.

7.5 NOMINATION AU COMITÉ DE RETRAITE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 15 septembre 2025 préparé M^e Josée Roussin, directrice générale et M^{me} Nathalie Thibert, directrice du Service des finances;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 11.1.2 du *Règlement sur le Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau du Québec*, le Comité de retraite est composé de six membres représentant des employeurs et un membre indépendant désigné par le Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT que M^{me} Hue-Linh Wuong agira comme représentante du Barreau du Québec au Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau et qu'il y a lieu de procéder à sa mise en nomination pour un mandat;

CONSIDÉRANT que pour la bonne marche du Régime, il est important que tous les postes de membres du Comité de retraite soient pourvus;

DE NOMMER la directrice des Ressources humaines, M^{me} Hue-Linh Wuong à titre de représentante du Barreau du Québec pour un mandat de trois ans;

Le tout tel que prévu par le paragraphe 148 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.

7.6 NOMINATION À TITRE D'INSPECTRICE NIVEAU 2 AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE LA PROFESSION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec la recommandation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 3 septembre 2025 préparé par M^e Martin Hovington, directeur de la Qualité de la profession;

D'APPROUVER la nomination de M^e Allyson Guérin au poste d'inspectrice niveau 2 au Service de la Qualité de la profession.

8. DIVERS

Inf : Il n'y a pas de dossier à traiter pour cette séance du Conseil d'administration.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

Inf : Il n'y a pas de dossier à traiter pour cette séance du Conseil d'administration.

Le Président,

La Secrétaire,

Marcel-Olivier Nadeau
Bâtonnier du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre